



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

basket

Question écrite n° 57833

Texte de la question

Déplorant les accidents parfois graves qui frappent des jeunes qui, lors d'une partie de basket-ball, s'accrochent au panier et lors de la rupture de ce dernier, font une chute, M. Bruno Bourg-Broc s'étonne de voir que des basketteurs professionnels de haut niveau s'adonnent aux mêmes débordements, incitant les jeunes à faire comme eux. En conséquence, il demande à Mme la ministre de la jeunesse et des sports s'il ne lui paraîtrait pas opportun d'inviter la Fédération française de basket-ball, dont elle exerce une tutelle, à prendre des mesures propres à décourager cette pratique, par exemple en annulant les points marqués par le joueur immédiatement avant cette action ou en le sanctionnant d'une faute personnelle, car les sportifs et spécialement les champions doivent se conduire de façon exemplaire et ne pas conduire les jeunes à effectuer des gestes inconsidérés et dangereux.

Texte de la réponse

L'amélioration des conditions de sécurité des pratiquants est une des priorités de Mme la ministre de la jeunesse et des sports. En faisant adopter par le Parlement la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000, modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, Mme la ministre de la jeunesse et des sports a souhaité renforcer le rôle des fédérations sportives qui peuvent, notamment, « afin de favoriser l'accès aux activités sportives sous toutes leurs formes, mettre en place des règles de pratiques adaptées et ne mettant pas en danger la sécurité des pratiquants ». En ce qui concerne plus précisément l'action de jeu, il convient de préciser que les règlements officiels de basketball adoptés par la fédération internationale de basketball et entrés en vigueur en octobre 2000 précisent à l'article 49 les fautes techniques d'un joueur. Ainsi, le fait de « s'accrocher à l'anneau » de façon à ce que le poids du joueur soit supporté par l'anneau est considéré comme une faute technique. Lors d'un smash, un joueur peut s'accrocher momentanément et accidentellement à l'anneau ou s'accrocher à l'anneau si, selon le jugement de l'arbitre, il le fait dans l'intention d'éviter de se blesser ou de blesser un autre joueur. « Il convient en outre de relever que la majorité des images de joueurs s'accrochant, de manière parfois exagérée, à l'anneau de basket proviennent essentiellement du championnat professionnel américain de basketball (NBA), lequel s'organise selon ses propres règlements.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57833

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 914

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2850